

**COMMUNE DE LA FERTE-IMBAULT**  
**Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal**  
**Séance du 25 SEPTEMBRE 2018**

L'an deux mil dix-huit, le vingt-cinq septembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal de la Commune de LA FERTÉ-IMBAULT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Mme Isabelle GASSELIN**, Maire

Date de convocation du Conseil municipal : 18 septembre 2018

**PRESENTS** : M. Pascal COLART, M. Eric SICAULT, et Mme Stéphanie GRIGAA, adjoints au Maire.  
Mme Karine BOURGOIN, Mme Maria-Victoria DUGAND, M. Nicolas DUPIN, Mme Pierrette DUPRÉ, Mme Nadine GAGNEBIEN, M. Robert MAIGNAN, Mme Isabelle ROUSSEAU.

**ABSENTS**: M. Gérard GATESOUBE (pouvoir à Mme Stéphanie GRIGAA), Mme Evelyne BERNOS.

**Secrétaire** : M. Pascal COLART

\*\*\*\*\*  
La séance a débuté à 19 h 30  
\*\*\*\*\*

**Approbation du compte rendu de la séance du Conseil municipal du 27 juillet 2018**

\*\*\*\*\*

<b>AVENANT N°1 LOT 2 – MARCHÉ DE LA BIBLIOTHÈQUE</b>
--

Mme le Maire rappelle la délibération du Conseil municipal du 27/07/2018 concernant l'avenant n°1 présenté par l'entreprise RAPAUD – DOSQUE, titulaire du lot 2 – charpente pour des travaux complémentaires :

- ✓ au niveau du plancher avec le remplacement d'une solive
- ✓ renforcement de la charpente par la pose de 12 blochets et de petits arbalétriers

Une erreur s'étant glissée sur le montant du devis, celui-ci s'élève à 2 489,50 € soit 2 987,40 € TTC.

Après délibération, le Conseil municipal :

- ✓ AUTORISE Mme le Maire à signer l'avenant n°1 pour un montant de 2 987,40 € TTC.

\*\*\*\*\*

<b>DÉCISION MODIFICATIVE DU BUDGET PRIMITIF 2018 – BUDGET PRINCIPAL</b>
---

Mme le Maire présente un nouveau tableau des modifications du budget primitif de 2018 afin d'annuler et remplacer la délibération N°61-2018 du 12/07/2018 qui comporte des erreurs d'anomalie bloquante sur le compte 73925, remplacé par le compte 739223 (fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales) au vu de la nouvelle nomenclature en vigueur.

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des crédits	
	Compte	Montant	Compte	Montant
Dépenses imprévues	022	6 704,00 €		
Crédit-bail mobilier			6122	6 550,00 €
Emploi d'avenir	64162	5 000,00 €		
Rémunération des apprentis			6417	5 000,00 €
Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales	73925	13 000,00 €	739223	13 154,00 €
Fonctionnement dépenses		24 704,00 €		24 704,00 €

Après délibération, le Conseil municipal :

- **ACCEPTE** les modifications du budget primitif 2018 du budget principal comme indiquées ci-dessus.

\*\*\*\*\*

### PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

Afin de faciliter les démarches des usagers dans leurs moyens de règlement de factures comme les loyers ou la cantine, Mme le Maire propose la mise en place du prélèvement automatique qui permettrait d'éviter dans ce sens, les déplacements, les envois postaux et les risques de retard mais également de sécuriser les transactions et d'améliorer le recouvrement des recettes.

La Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) garantit un accès gratuit au prélèvement automatique.

Après délibération, le Conseil municipal :

- **ACCEPTE** la mise en place du prélèvement automatique pour le règlement des loyers et des factures de cantine pour les usagers qui le souhaitent.
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

\*\*\*\*\*

### REPAS DES CHEVEUX BLANCS

Le repas des « Cheveux blancs » aura lieu le samedi 6 octobre 2018 à midi à la salle des fêtes de La Ferté-Imbault.

Ce repas sera organisé conjointement avec le Comité des fêtes.

Mme le Maire propose que la Commune prenne à sa charge l'ensemble de son organisation, pour que ce moment soit placé sous le signe du partage autour d'un bon repas gastronomique dans une ambiance chaleureuse et festive.

Elle explique que la prise en charge totale des frais du traiteur (27,50 € par repas), du vin, de l'apéritif et des musiciens (690 €) permettrait à toutes les personnes âgées de plus de 70 ans, et plus de 50 ans pour les personnes isolées, même aux plus démunies, de pouvoir s'inscrire en mairie. Ce repas (vin et apéritif compris) est fixé à 10 € par personne pour tous les Fertois, et 30 € pour les extérieurs sous réserve de places disponibles car les places sont limitées.

Après délibération, le Conseil municipal :

- **AUTORISE** la prise en charge, de la totalité des frais, du repas des Cheveux blancs du 6 octobre 2018, par la commune.

\*\*\*\*\*

### **CONVENTION POUR LA VISITE MEDICALE**

Mme le Maire présente la convention n°16P.2018 avec le Centre départemental de gestion concernant la visite médicale d'un agent pour la période de juin 2018. Le montant de cette visite fera l'objet d'un titre d'un montant de 73 €.

Après délibération, le Conseil municipal :

- **AURORISE** Mme le Maire à signer la convention n°16.P2018 avec le Centre départemental de gestion

\*\*\*\*\*

### **CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION ELEMENTRIX POUR UNE MISE A DISPOSITION DU GYMNASSE**

Madame le Maire présente la convention de mise à disposition du gymnase à titre gratuit pour l'Association ELEMENTRIX, qui propose des cours de pole dance tous les vendredis de 17 h 30 à 22 h 00 pour la saison 2018/2019 au gymnase de La Ferté-Imbault.

La mise à disposition des locaux sera effective sous réserve d'une souscription auprès d'une assurance couvrant tous les risques de responsabilité civile, défense, de recours et d'utilisation des équipements.

Après délibération, le Conseil municipal :

- **AUTORISE** Mme le Maire à signer la convention pour l'association ELEMENTRIX à titre gratuit pour la saison 2018/2019 sous réserve de la présentation d'une attestation d'assurance, renouvelable par tacite reconduction.

\*\*\*\*\*

### **CONVENTION AVEC UN CLUB DE DANSE POUR UNE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DES FÊTES**

Madame le Maire présente la convention de mise à disposition de la salle des fêtes à titre gratuit pour le Club de danse de Mur de Sologne qui propose de la danse en ligne, les mercredis de 16 h 45 à 17 h 45, pour la saison 2018/2019 à la salle des fêtes « Madeleine Sologne ».

La mise à disposition des locaux sera effective sous réserve d'une souscription auprès d'une assurance couvrant tous les risques de responsabilité civile, défense, de recours et d'utilisation des équipements.

Après délibération, le Conseil municipal :

- AUTORISE Mme le Maire à signer la convention pour le Club de Danse de Mur de Sologne pour une mise à disposition à titre gratuit pour la saison 2018/2019 sous réserve de la présentation d'une attestation d'assurance, renouvelable par tacite reconduction.

\*\*\*\*\*

### **CONVENTION AVEC LE CLUB DE HANDBALL POUR UNE MISE A DISPOSITION DU GYMNASSE**

Madame le Maire propose la mise à disposition du gymnase à titre gratuit pour l'Association de HANDBALL, pour la saison 2018/2019 au gymnase de La Ferté-Imbault.

La mise à disposition des locaux sera effective sous réserve de la décision finale du club de handball de proposer des cours à la Ferté-Imbault et d'une souscription auprès d'une assurance couvrant tous les risques de responsabilité civile, défense, de recours et d'utilisation des équipements.

Après délibération, le Conseil municipal :

- AUTORISE Mme le Maire à proposer et à signer une convention de mise à disposition pour l'association de HANDBALL à titre gratuit pour la saison 2018/2019 sous réserve de l'accord du club de handball et de la présentation d'une attestation d'assurance, renouvelable par tacite reconduction.

\*\*\*\*\*

### **CONVENTION POUR LA MUTUELLE DES DOUANES POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN POTEAU D'INCENDIE**

La Mutuelle des Douanes est propriétaire d'un poteau d'incendie situé aux abords du Château de la Sauldre et de part sa situation, il se trouve à un endroit stratégique en cas d'incendie.

D'autre part, dans le cadre des festivités du 13 juillet et notamment pour assurer la sécurité lors du tir du feu d'artifices qui se déroule sur ce site, il serait judicieux de le mettre à la disposition de la Commune, avec l'accord préalable du propriétaire du bien, conformément à l'article R.2225-1 3<sup>ème</sup> alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales.

Une convention ayant pour objet de définir les conditions d'utilisation et d'entretien, signée entre la commune et le propriétaire du poteau d'incendie permettrait qu'il soit répertorié et contrôlé au même titre que les autres poteaux appartenant de fait à la Commune.

Après délibération, le Conseil municipal :

- AUTORISE Mme le Maire à signer une convention avec La Mutuelle des Douanes pour la mise à disposition d'un Point d'Eau Incendie pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

\*\*\*\*\*

### **REMBOURSEMENT DES FRAIS DES ÉLUS (CONGRÈS DES MAIRES)**

Mme le Maire informe l'assemblée que le 101<sup>e</sup> congrès des maires aura lieu du 20 au 22 novembre 2018 à Paris. Elle propose aux membres du Conseil municipal d'y participer, s'ils le souhaitent.

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur cette proposition :

Vu les articles L.2123-18 et R.2123-22-1 du Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu l'intérêt communal que revêt le Congrès des Maires,

Le Conseil municipal, après délibération décide :

- LA PRISE EN CHARGE par la Commune, des frais de déplacement (transports, hébergement, restauration..) et des frais d'entrées liés à la participation des élus qui souhaitent participer au Congrès des Maires de novembre 2018,
- LE REMBOURSEMENT de ces frais aux élus ayant participé au congrès des Maires, sur présentation de justificatifs correspondants et établissement d'un état de frais individuel.
- Cette dépense sera imputée sur le chapitre 65, article 6532.

\*\*\*\*\*

### **RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES SUJETIONS DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)**

Mme le Maire informe l'assemblée de la mise en place, prochaine, d'un régime indemnitaire tenant compte des sujétions de l'expertise et de l'engagement professionnel.

Le Conseil municipal est invité à désigner un groupe de travail afin de mener à bien la mise en place de ce régime.

Le Conseil municipal, après délibération, décide que le groupe de travail sera composé de :

- Mme Isabelle GASSELIN
- M. Pascal COLARD
- M. Gérard GATESOUBE
- M. Eric SICAULT
- Mme Stéphanie GRIGAA
- Mme Odette LEVENT

\*\*\*\*\*

### **RETRAIT DE MARCILLY EN GAULT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA SOLOGNE DES RIVIÈRES (CCSR)**

Mme le Maire fait lecture de la délibération N°2018-54 du Conseil communautaire de la C.C.S.R. portant sur le retrait de la Commune de Marcilly-en-Gault de la CCSR au profit de la Communauté de Communes de la Sologne des Etangs (C.C.S.E.).

La Commune de Marcilly-en-Gault devra verser la somme de 53 772,75 € représentant la part due pour sortir du périmètre, calculée au prorata de la population et en fonction de la dette totale du Jardin d'Entreprises et de celle de Marcilly.

Après délibération, le Conseil municipal,

- Donne un avis FAVORABLE au retrait de la Commune de Marcilly-en-Gault de la C.C.S.R.

\*\*\*\*\*

### **ADMISSION EN NON VALEUR FACTURES DE CANTINE IMPAYÉES**

Mme le Maire fait lecture d'un courrier reçu par trésorerie de Lamotte-Beuvron concernant une demande de recours gracieux pour des impayés de cantine s'élevant à 201,80 € au total entre 2010 et 2016 pour un même débiteur en situation précaire, avec de faibles ressources (RSA : 528 €).

Après délibération, le Conseil municipal :

- Donne un avis FAVORABLE .à l'admission en non valeur des créances pour les titres 2010-T-149-1 / 2016-T-8-1 / 2016-T-209-1

\*\*\*\*\*

### **ADMISSION EN NON VALEUR LOYERS DE CAMPING IMPAYÉS**

Mme le Maire présente le bordereau de situation du non recouvrement des loyers de camping représentant 5 acomptes de 800,00 € en 2013 soit 4 000,00 €.

Après délibération, le Conseil municipal :

- Donne un avis DÉFAVORABLE à l'admission en non valeur des créances pour les titres 2013-T-72-1 / 2013-T-98-1 /2013-T-120-1 /2013-T-155-1 /2013-T-179-1.

\*\*\*\*\*

### **COURS DE MUSIQUE**

Mme le Maire rappelle la délibération du Conseil municipal en date du 11/06/2018 accordant une participation de la commune à hauteur de 5 € par cours de piano pour tous.

Depuis la rentrée, Mme Stéphanie Desbourdes propose également un éveil musical collectif (5 € les 45 mn) ou individuel.

Les cours d'éveil musical étant davantage sollicités par les débutants, Mme le Maire propose une participation communale à hauteur de 100 % sur les 5 € par cours dispensé aux enfants âgés de moins de 6 ans. Pour les cours de piano d'un montant de 20 €, cette participation pour les enfants scolarisés jusqu'au CM2, pourrait être de 50 % soit 10 € par cours et par enfant.

Après délibération, le Conseil municipal,

- ACCEPTE une participation communale à hauteur de 100 % sur les 5 € de cours d'éveil musical par enfant âgé de moins de 6 ans.
- ACCEPTE une participation communale à hauteur de 50 % sur les 20 € de cours de piano, soit 10 €, par enfant scolarisé jusqu'au CM2.

\*\*\*\*\*

### **RETRAIT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA SOLOGNE DES RIVIÈRES**

Après avoir exposé aux membres du Conseil municipal les enjeux du retrait de la Commune de La Ferté-Imbault de la Communauté de Communes de la Sologne des Rivières (CCSR) au profit de la Communauté de Communes de la Sologne des Etangs (CCSE) et au regard de la fusion entre la CCSR et la Communauté de Communes du Romorantin et du Monestois (CCRM),

Le Conseil municipal :

- ACCEPTE de procéder aux démarches nécessaires pour l'étude financière du retrait de la Commune de La Ferté-Imbault.
- AUTORISE Mme le Maire à prendre contact avec les services de l'Etat et de la CCSR pour la réalisation de cette réorganisation territoriale.

\*\*\*\*\*

Le comité local du Souvenir français, présidé par M. Jean Bernard, a pour vocation de maintenir le devoir de mémoire à l'attention de tous les combattants morts pour la France ou qui l'ont bien servie, qu'ils soient français ou étrangers.

Sur place, le Souvenir français œuvre pour la sauvegarde des sépultures et monuments érigés au cœur de l'ensemble des communes du canton de Salbris.

Parmi les projets en attente, des travaux sont envisagés sur le monument commémoratif de La Ferté-Imbault mais restent en suspens faute de moyens financiers.

Mme le Maire propose de demander une subvention au comité local du Souvenir français pour participer financièrement au projet communal.

Après délibération, le Conseil municipal :

- AUTORISE Mme le Maire à solliciter une subvention auprès du comité local du Souvenir français de Salbris

\*\*\*\*\*

**DEMANDE DE SUBVENTION DU COLLEGE GASTON JOLLET DE SALBRIS**

Mme le Maire présente une demande de M. Edmond PORRA, nouveau Principal du collège Gaston Jollet de Salbris, pour une participation financière de la Commune aux futurs projets de voyages et sorties pour l'année scolaire 2018/2019.

Après délibération, le Conseil municipal :

- DÉCIDE la même répartition que celle des années précédentes à savoir :
- Voyage en Espagne (classe de 3<sup>ème</sup>): 50 € par enfant
- Voyage en Normandie (classe de 4<sup>ème</sup>): 24 € par enfant
- Voyage à Amboise au Clos Lucé (classe de 5<sup>ème</sup>) : 24 € par enfant
- Voyage au Zoo de Beauval (classe de 6) : 24 € par enfant

Cette imputation sera prévue lors de l'élaboration du budget primitif 2019.

\*\*\*\*\*

**AMENAGEMENT D'UN CABINET MEDICAL  
DEMANDE DE SUBVENTION – PLAN ISOLATION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL  
PAR LE PAYS DE GRANDE SOLOGNE**

Mme le Maire informe les membres présents que les travaux d'aménagement du cabinet médical peuvent bénéficier de l'aide financière de la Région Centre Val de Loire au travers du Pays de Grande Sologne, dans le cadre du Plan Isolation, politique en faveur des travaux de rénovation énergétique du bâtiment.

Mme le Maire présente le plan de financement des dépenses éligibles incluant les matériaux utilisés qui permettront au bâtiment d'accéder à une classe énergétique plus performante, comme suit :

Dépenses	Montant (HT)	Recettes	Montant
Démolition	8 264,20 €	Dotation de solidarité rurale	5 723,00 €
Menuiseries extérieures	12 061,75 €	Région CRST (plan iso)	22 500,00 €
Plâtrerie	8 622,41 €		
Electricité chauffage vmc	12 202,00 €		
Maître d'oeuvre	3 040,00 €	Autofinancement	16 950,83 €
Etude	560,00 €		
Marché	45,00		
Frais publicité affichage	378,47		
<b>TOTAL</b>	<b>45 173,83 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>45 173,83 €</b>

Après délibération, le Conseil municipal :

- SOLLICITE la Région Centre Val de Loire au travers du Pays de Grande Sologne afin d'obtenir une aide financière dans le cadre du Plan Isolation (travaux de performance énergétique du bâtiment)
- VALIDE le plan de financement présenté ci-dessus, équilibré à 45 173,83 € HT.
- AUTORISE Mme le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

\*\*\*\*\*

### VENUE DES MARTINIQUAIS

Dans le cadre de la préparation du jumelage avec la commune de « Ajoupa Bouillon » de la Martinique, des Bouillonnais seront de passage sur la commune afin à tisser des liens avec la municipalité de La Ferté-Imbault.

En vue de les accueillir dans un environnement digne de notre territoire solognot, Mme le Maire propose que la Commune prenne en charge leur hébergement ainsi que leurs repas pour un court séjour en octobre et novembre 2018 en 2 petits groupes.

Après délibération, le Conseil municipal :

- Donne un avis FAVORABLE pour la prise en charge des dépenses d'hébergement et de restauration pour les 2 groupes.

\*\*\*\*\*

### QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

➤ Contrat pour la cantine

\*\*\*\*\*

Fin de séance à 20 h 59

\*\*\*\*\*

Affiché le 01 octobre 2018

Le Maire,

**Isabelle GASSELIN**